

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> TARIFS DES PISCINES		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 23/06/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 06/07/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 121

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 14

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBouc Michel
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à QUIGNARD Martine

Absent(s) non représenté(s) : 4

BORDG Michaël, LAIGNEAU Jean-Pierre, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie

Absent(s) non excusé(s) : 2

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

124 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

10 NE PREND PAS PART :

BERTRAND Alain, BROUSSE Laurent, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, GARAY François, HONORE Marc, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel

EXPOSÉ

Par délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021, les tarifs des six piscines exploitées en régie sur le territoire de la Communauté urbaine ont été harmonisés (la piscine de Bécheville aux Mureaux, la piscine Sébastien Rouault à Andrésy, la piscine de Porcheville, les piscines Migneaux et Saint-Exupéry à Poissy et la piscine de Verneuil). Cette nouvelle grille tarifaire permet d'assurer lisibilité et compréhension pour les usagers.

Il convient désormais de proposer également une offre cohérente pour les clubs sportifs, associations et scolaires mais également pour la location de la salle de réunion Patoche de la piscine de Migneaux de Poissy.

La tarification actuelle de la natation scolaire des onze piscines de la Communauté urbaine est issue des délibérations des 6 EPCI fusionnées et des délibérations des communes historiques. Cette multiplicité de tarifs engendre des inégalités tarifaires entre les communes (accès gratuit ou payant pour certaines communes, variation des tarifs appliqués).

Inscrite dans le code de l'éducation, la natation scolaire fait partie des programmes d'enseignement, elle est une priorité nationale et présente donc un caractère obligatoire. L'attestation scolaire « savoir-nager » est ainsi incluse dans le livret scolaire et atteste de sa maîtrise. Trois niveaux de classes sont privilégiés par l'éducation nationale dans cet apprentissage :

- Le CP par la mise en œuvre d'un projet pédagogique d'aisance aquatique ;
- Le CE2 pour la validation des attendus de fin de cycle 2 ;
- Le CM2 pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. Pour ces trois niveaux d'apprentissage, l'égalité de traitement entre les communes doit être la règle et la gratuité appliquée pour toutes les écoles publiques et privées, sous contrat avec l'Etat.

Les tarifs votés en juillet 2021 pour les groupements s'appliquent donc pour les autres niveaux scolaires ainsi que pour toute activité extrascolaire.

Il convient également d'étendre la mise à disposition gratuite des piscines aux associations sportives du territoire pour l'organisation de leurs entraînements et activités. Dans le cadre de l'organisation de compétitions ou animations sportives, cette mise à disposition gratuite est limitée à 6 demi-journées par an, par équipement. Cette harmonisation permet d'effacer les inégalités de traitement dans les modalités de prise en charge de la tarification des lignes d'eau. Dans le cas d'une utilisation de l'équipement dont les recettes seraient reversées intégralement à un organisme d'intérêt général, la mise à disposition au club du territoire est gratuite.

Enfin, les tarifs de location de la salle de réunion Patoche de la piscine de Migneaux de Poissy sont également intégrés à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'abroger les délibérations du Conseil communautaire n°CC_2017-05-18_06 du 18 mai 2017 relative à la fixation de tarifs complémentaires dans les piscines de Verneuil et Les Mureaux et à la patinoire et n°CC_2018-07-04_56.0 du 4 juillet 2018 relative à l'harmonisation de la tarification des piscines en régie, à compter du 1^{er} septembre 2023,
- d'approuver la tarification pour les clubs, associations sportives et scolaires des six piscines en régie et pour la location de la salle Patoche de la piscine de Migneaux de Poissy à compter du 1^{er} septembre 2023, selon la grille tarifaire jointe en annexe,
- de préciser que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2023, chapitre 70 - article 70631,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de l'éducation et notamment son article D. 312-47-2,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2016-06-23_78 du 23 juillet 2016 relative à la reprise des tarifs des équipements sportifs et culturels communautaires,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2017-05-18_06 du 18 mai 2017 relative à la fixation de tarifs complémentaires dans les piscines de Verneuil et Les Mureaux et à la patinoire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2018-07-04_56.0 du 4 juillet 2018 relative à l'harmonisation de la tarification des piscines en régie,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-07-08_28 du 8 juillet 2021 relative à l'harmonisation de la tarification des piscines en régie,

VU la grille tarifaire,

VU l'avis favorable émis par la Commission 2_Action culturelle-Sport-Tourisme le 20 juin 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ABROGE les délibérations du Conseil communautaire n°CC_2017-05-18_06 du 18 mai 2017 relative à la fixation de tarifs complémentaires dans les piscines de Verneuil et Les Mureaux et à la patinoire et n°CC_2018-07-04_56 du 4 juillet 2018 relative à l'harmonisation de la tarification des piscines en régie à compter du 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 2 : APPROUVE la tarification pour les clubs, associations sportives et scolaires des six piscines en régie à compter du 1^{er} septembre 2023, selon la grille tarifaire jointe en annexe.

ARTICLE 3 : PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2023, chapitre 70 - article 70631.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023
Exécutoire le : 06/07/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile